

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

La FNEC demande une mesure d'urgence immédiate :

Compte rendu de l'audience
auprès du ministre de l'Education nationale,
Vincent Peillon, le 5 juin 2012

La délégation conduite par Hubert Raguin, secrétaire général et composée de Edith Bouratchik, secrétaire fédérale, Christophe Decoker, secrétaire général SMEDEN-FO, Patrick Fournié, secrétaire général ID-FO, Christian Lage, secrétaire général SNETAA-FO, Cyrille Lama, secrétaire général SPASEEN-FO, Jacques Paris, secrétaire général SN-FO-LC, Norbert Trichard, secrétaire général SNUDI-FO, a été reçue par le Ministre, accompagné de Pierre-Yves Duwoye, directeur de Cabinet, Bruno Julliard, Jean Paul Delahaye, conseiller spécial, Claude Coquart, directeur de Cabinet de la ministre déléguée George Pau-Langevin.

Le Ministre a indiqué sa méthode de travail. Dans un premier temps, il souhaite prendre quelques mesures « d'urgence » pour la rentrée 2012, dans un deuxième temps il souhaite mettre en chantier la loi d'orientation « pour une refondation républicaine de l'école ».

Hubert Raguin, en préambule, a indiqué son attachement à la négociation et au fonctionnement normal des CT, CAP, CHS-CT. La FNEC FP-FO attend des négociations, elle y prendra part sur ses mandats et y exprimera son attachement à la fonction publique d'Etat, au statut général et aux statuts particuliers de corps et à l'ensemble des garanties qui y sont liées. La FNEC FP-FO s'associe totalement aux revendications exprimées par la FGF-FO auprès de Madame Lebranchu, notamment en ce qui concerne l'augmentation du point d'indice et le retrait du jour de carence.

FO a pris note des premières annonces ministérielles : abrogation du décret évaluation mise à l'ordre du jour du CTM du 20 juin. C'était une demande des personnels, c'est une mesure juste. Nous attendons des réponses sur les Greta, sur les stagiaires et le dispositif Eclair.

Mais avant tout, le sentiment dominant dans les services, écoles, établissements, c'est que les personnels n'en peuvent plus. Tous les personnels attendent une mesure immédiate indiquant sans ambiguïté la concrétisation de l'annonce du Premier ministre d'arrêter la RGPP. Pour FO, une réponse immédiate doit être apportée sous la forme du gel des 14 000 suppressions de postes de la rentrée 2012. L'annonce des 1000 postes créés ne correspond pas aux attentes des personnels. Bien sur il y a des problèmes techniques, mais le gel des suppressions de postes et classes serait une mesure capitale. Les personnels ne pensent pas que la rentrée est faite. Les personnels ne pourraient pas comprendre que la mesure immédiate de gel des 14 000 suppressions de postes décidées par le précédent gouvernement ne soit pas prise.

La deuxième mesure d'urgence serait la réouverture du dossier des contractuels et contrats aidés : il faut prolonger leur contrat.

Nous souhaitons l'ouverture de négociations sur plusieurs dossiers : mastérisation, stagiaires, Eclair, circulaire de rentrée, droit de grève...

Le ministre : la situation budgétaire est pire que celle que nous envisageons : 14 000 postes à la rentrée 2012, 77 000 depuis 5 ans. Le Président ne peut ouvrir les vannes mais la seule priorité

budgétaire est

l'Education nationale.

Les 1000 postes porteront sur les listes complémentaires du primaire dans le public uniquement. Nous ne pouvons pas plus budgétairement. Je conçois votre revendication mais il n'y aura pas davantage. Nous sommes dans le cadre de la loi de programmation. Il faut aussi prendre en compte le rapport de la Cour des comptes et l'Union européenne. Le contexte est celui-ci. Il faut ensuite prévoir. Plus 12 000 postes par an, ça veut dire un recrutement de 40 000 par an. Je répète que ce ne seront pas uniquement des postes d'enseignants (administratifs, personnels de direction, sociaux, etc). Certains recrutements seront plus simples. Je suis déjà content d'avoir obtenu les 1 000.

Il est certain que certaines situations personnelles sont difficiles. Il faut donc expliquer pourquoi on ne donnera pas plus. Sur les 1 000, il faudra fixer des critères communicables (important pour la démocratie). Les organisations syndicales seront associées. La descente des informations devrait se faire sous 8 jours dans les académies.

Contrats aidés : reconduire et prolonger 15 000 sur une année, c'est possible. C'est une priorité.

Décharges des stagiaires : c'est une priorité pour la rentrée. Je suis insatisfait. Dans le primaire, un accompagnement est possible jusqu'à la Toussaint. Pour le secondaire, passer de 18 à 15h de service plus une journée de formation. Le débat se fera cet été. Il est vrai aussi que la situation est différente selon les académies. Dans certaines, plus rien n'existe. Reste les heures supplémentaires. C'est une étape avant un grand effort pour faire une formation initiale. Ne pas oublier la formation continue.

Eclair : ce sera dans la circulaire de rentrée. Ce n'est pas un dispositif qui a notre approbation. Il sera refondu dans le cadre de l'éducation prioritaire.

Greta : les assises nationales se réunissent le 7. Je n'ai pas dit moratoire, on répondra pour remettre à plat toutes les inquiétudes, notamment sur les garanties statutaires. Il y a des situations différentes. L'inquiétude est partout mais la transformation en GIP convient à certains. Il faut construire une solution. Je recevrai les personnels et les organisations syndicales la semaine prochaine.

Service minimum d'accueil : c'est une réponse politique. Ce n'est pas une urgence de revenir dessus même si je partage votre point de vue. Le débat est idéologique.

La méthode que je souhaite adopter est la suivante: cette rentrée est celle de la droite. Il faut essayer d'avancer. Derrière, il faut refonder l'école. Certaines questions sont populaires ou populistes. Parfois je serai décevant mais je ne veux pas ouvrir tous les débats.

Pré-recrutement : contrats d'avenir. La paupérisation des étudiants, la mastérisation a conduit à ce que les nouveaux enseignants sont issus des classes supérieures ou moyennes aisées. La différence sociale entre enseignants et enseignés est concrète.

Ces contrats d'avenir seront réservés à des étudiants issus de milieux difficiles. Recrutement en L2 ou L3 à discuter. Pas sous forme d'élèves-fonctionnaires. Le statut de fonctionnaire est important.

Hubert : J'entends votre réponse et j'enregistre votre volonté de réponse rapide. En particulier sur les contrats aidés. Il n'y a de notre part aucun procès d'intention. Ce n'est pas votre rentrée, mais la réalité est là et elle va vous rattraper. Moins 13 000 postes à la rentrée. J'entends les problèmes techniques et politiques, le contexte (Cour des comptes, rapports de l'inspection générale des finances, UE). Mais il faut stopper la RGPP. C'est un désastre ainsi que le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Les suppressions de postes rendront la rentrée difficile. Les personnels attendent.

Ministre : La concertation sera nécessaire. La commande du Président de la République est ferme. Il faut une loi de refondation de l'école. Nous étions partis sur un texte pour début septembre, et le travail se fait en urgence. Mais certains ont demandé que le rythme laisse place à la concertation. Nous continuerons donc à discuter jusqu'à septembre. Pour la loi de programmation, nous allons proposer une discussion sur la méthode et le contenu : écoles supérieures, temps scolaire (l'année, la semaine, la journée ; -avec les collectivités locales, les parents, différents ministères, etc-), métiers (pas au sens de l'ancien ministre), hygiène et sécurité, catégorie C, carrière, école primaire, questions pédagogiques. L'évaluation ? La refondation de l'école prioritaire ? L'orientation ? Post-bac ?

Concernant l'enseignement professionnel, il y a plus de décrochages avec le bac en trois ans. Il faut voir les passerelles et faire qu'il devienne réellement un enseignement d'excellence.

Hubert : Nous n'avons pas d'avis sur le calendrier que vous avez choisi. C'est en tout cas un menu copieux. Comme l'a indiqué Jean Claude MAILLY, la confédération ne produit aucun texte législatif. Ce n'est pas une posture. Nous avons en revanche un point de vue sur la méthode. Nous serons dans les discussions et négociations. Mais nous ne co-élaborerons pas.

Outre les dossiers que nous avons déjà évoqués, nous attirons l'attention du ministre sur les dossiers rythmes scolaires, réforme du lycée, rased, enseignement professionnel, hygiène et sécurité, carrière, action sociale...

Sur toutes ces questions, FO a ses mandats et défend le statut général et les statuts particuliers des personnels ainsi que leurs intérêts particuliers. Par exemple, sur les rythmes scolaires, nous n'aurons pas un point de vue pédagogique, nous défendrons les acquis et les conditions de travail des professeurs des écoles qui ne revendiquent pas une augmentation de leur temps de travail.

Concernant la réforme des lycées, notre revendication est qu'il faut rétablir le cadre national, les horaires disciplinaires, arrêter le tronc commun en 1^{ère}, rétablir des règles nationales de dédoublement.

Concernant l'enseignement professionnel, l'urgence est de rétablir les établissements, les postes, les sections qui ont disparu. Nous sommes attachés à la distinction entre l'élève qui est sous statut scolaire et l'apprenti qui a un contrat de travail et une rémunération. L'élève, même stagiaire, ne peut avoir qu'une gratification. Son statut scolaire le protège, il est sous la responsabilité de l'Education nationale. Une de vos déclarations nous a préoccupés quand vous avez annoncé vouloir faire passer les apprentis sous statut scolaire. Il faut rétablir toutes les missions de l'enseignement professionnel.

Ministre : En effet, chacun son rôle. Mon idée n'est pas de faire porter la loi par les organisations syndicales. Sur tous les sujets que vous avez évoqués, il pourra y avoir des négociations et concertations.

Hubert Raguin a ensuite passé la parole aux secrétaires généraux des syndicats.

iD-FO (Patrick Fournié, secrétaire général) : nous représentons depuis 2002 environ 20% du corps des personnels de direction et faisons le constat d'une très forte accélération d'annonces et de réformes ces dernières années (socle commun, livret de compétences, stages, accompagnement éducatif, procédures disciplinaires...). Nous souhaitons insister sur 2 points fondamentaux aujourd'hui : travailler dans la sérénité au sein des établissements et promouvoir le travail en équipe.

Les ministres précédents ont beaucoup compté sur les personnels de direction pour faire passer leurs mesures, cela au prix d'une profonde dégradation de nos conditions de travail. A titre d'exemple, nous sommes opposés à l'évaluation des enseignants par le seul chef d'établissement ; nous étions les premiers personnels de direction à le dire haut et fort et saluons votre décision de retirer ce décret. Nous sommes favorables au maintien du regard croisé avec les corps d'inspection selon des modalités à (re)définir. La seule ligne hiérarchique ne peut prévaloir tout le temps.

Ainsi, la logique managériale a trop pénétré notre fonctionnement depuis plusieurs années. Cela est difficilement concevable avec la promotion du travail en équipe y compris au sein des personnels de direction : nous ne souhaitons pas que l'adjoint soit évalué par le chef d'établissement par exemple.

A propos des mesures plus catégorielles, il sera nécessaire d'aborder la question des équipes de direction complètes en associant le classement et le réseau des EPLE. Notre revalorisation, compte tenu de l'accroissement des charges et de la pression, devrait reposer prioritairement sur le point d'indice malgré les contraintes budgétaires dont vous avez rappelée la prégnance ! Même les négociations sur l'IF2R durant plus de 2 ans ont peu abouti alors que les primes octroyées aux chefs d'établissement ont fait la une des médias l'an dernier nous comparant de la sorte à des chefs d'entreprises.

La coupe est pleine Monsieur le Ministre et nous voulons travailler dans de nouvelles conditions.

SMEDEN-FO (Christophe Decoker, secrétaire général) :

Je représente aujourd'hui les médecins de l'Éducation Nationale. Mes confrères et consœurs m'ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs espoirs concernant cette audience.

Depuis quelques années, nous alertons les ministres successifs sur notre situation. J'espère aujourd'hui

attirer votre attention.

La situation actuelle du service de médecine scolaire est catastrophique : environ 1200 médecins pour 12 millions d'élèves, 200 à 250 postes vacants et seulement 47 postes ouverts au dernier concours !! Les analyses démographiques montre que dans les 10 ans à venir, 70 % du corps sera partie en retraite. D'ailleurs, on assiste déjà aujourd'hui à une recrudescence de demande de mutation des médecins vers d'autres administrations.

Cette année, des discussions avec la DGRH ont débouché sur un projet de décret avec une nouvelle grille indiciaire. Ce décret tarde à être publié (plus de 6 mois de retard sur les délais annoncés !!), ce qui a d'ailleurs créé un mouvement d'humeur de tous les médecins – environ 200 médecins ont défilé au mois de février dernier. Vous aviez d'ailleurs soutenu ce mouvement en annonçant qu'« une réforme ambitieuse passant par une rénovation de leur métier et par le renforcement des effectifs sera mise en place ». Nous aimerions une action de votre part pour que ce décret voit enfin le jour le plus rapidement possible.

Au cours des discussions, la DGRH avait proposé une rencontre avec la DGSCO pour entamer une réflexion sur les missions, nous aimerions que cette rencontre se fasse rapidement. Depuis plus de 10 ans les missions n'ont pas évolué alors que le contexte de santé publique et éducatif a été bouleversé. Je ne prendrais que 2 exemples : la publication en 2005 de la Loi concernant les personnes en situation de handicap a modifié la scolarisation des enfants présentant un handicap. Nous intervenons régulièrement dans la scolarisation de ces enfants. D'autre part, le rapport Ringard a préconisé des dépistages précoces des troubles d'apprentissage, nous réalisons ce dépistage pour contribuer à la réussite scolaire des élèves.

Concernant le budget, nous sommes inclus dans le programme 230 – vie de l'élève. Un seul indicateur évalue notre travail : le nombre de bilans médicaux réalisés en grande section de maternelle alors que, comme je l'ai dit nous participons à bien d'autres missions. D'après le budget 2011, la médecine scolaire coûte 37 euros par élève et par an à l'État.

Nous attendons une réflexion de la part du ministère sur la politique de santé publique à mettre en place dans l'Éducation Nationale en lien, sans doute, avec le ministère de la santé. Un récent rapport parlementaire propose notamment de créer un statut commun avec la médecine du travail et de santé publique.

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, malgré les rapports successifs de la cour des comptes, de l'Assemblée Nationale, malgré nos différentes actions et sollicitations, nous déplorons une dégradation de plus en plus rapide des conditions de travail. J'espère que, cette fois, vous prendrez la mesure de notre situation. Une réflexion doit être entreprise en urgence.

SPASEEN-FO (Cyrille Lama, secrétaire général) : deux questions : une générale et une concrète. La première : le devenir des services académiques. Rectorats et directions départementales connaissent depuis plusieurs années des réorganisations des services différentes selon les académies : transfert de charge, mutualisations, plate formes de gestion.

C'est la RGPP. C'est la remise en cause du service départemental de proximité et la suppression de 2500 postes depuis 2007. Quelle politique comptez vous mener? Un apparté. Les personnels administratifs des services académiques et des Eple veulent rester fonctionnaires d'Etat.

Seconde question plus concrète : lors d'une audience au ministère fin mars, il y a eu annonce de la non revalorisation de l'indemnitaire 2012 pour les personnels administratifs. C'est une double sanction puisque l'an passé il y a eu revalorisation à partir du mois de juillet. Pour des personnels dont les traitements sont faibles, proches du smic, voire en dessous pour certains, une décision de revaloriser est importante.

SNETAA-FO (Christian Lage, secrétaire général) : Il y a l'urgence et l'avenir. D'abord il faut rétablir le respect des personnels. Dans les urgences, il y a la loi Cherpion et la mixité des parcours à laquelle nous sommes opposés. Nous voulons savoir jusqu'où vous êtes prêts à aller dans la préparation de la rentrée, il est encore temps de mettre un dispositif en amont pour l'orientation des élèves afin qu'ils puissent aller en lycées professionnels. Il faut atténuer les dispositions d'orientation qui se traduisent par 30 000 en moins en lycées professionnels. L'arrêt des suppressions de postes est une mesure prioritaire. De la même façon, l'accompagnement personnalisé doit être une réalité. Nous

vous alertons sur les difficultés du paiement du CCF. Il n'est pas effectué selon les règles, je vous le dis d'autant plus que nous sommes contre le CCF dans la délivrance des diplômes. Le nombre de contractuels en lycées professionnels et la place qu'il faut leur donner dans les concours réservés doit être une priorité. De même la rétribution des élèves en stage avec un statut particulier à la place de l'apprentissage est un sujet que nous aborderons.

SNUDI-FO (Norbert Trichard, secrétaire général) : Nous sommes confrontés dans le 1^{er} degré à des expérimentations qui sont contradictoires aux dispositions statutaires à savoir les évaluations d'école et les PPRE Passerelles. Nous vous demandons de mettre un terme à ces expérimentations à l'occasion de la réécriture de la circulaire de rentrée.

Vous avez publié un communiqué de presse qui annule la remontée des résultats des évaluations CE1 et CM2. C'est positif mais nous sommes confrontés à certains DASEN qui refusent de mettre en oeuvre ce communiqué au motif que ce n'est pas une circulaire réglementaire. Nous vous demandons de publier une circulaire qui confirme le communiqué de presse.

L'essentiel de mon propos porte sur l'intégration des élèves handicapés dans les classes ordinaires. La situation devient critique. Il faut en finir avec la méthode des quotas annuels définissant administrativement le nombre d'élèves handicapés qui doivent être intégrés dans les écoles.

Le précédent gouvernement avait fixé 200 000 en 2010, 220 000 en 2011. Cette méthode doit cesser parce qu'elle est contraire aux besoins de ces élèves et qu'elle dégrade fortement les conditions de travail des enseignants.

Il est nécessaire de rappeler que la loi de 2005 à laquelle nous sommes opposés dit : « *inscription des élèves handicapés dans l'école de leur quartier* » et non « *scolarisation dans l'école de leur quartier* ». L'obligation de scolarisation s'applique à l'Etat qui doit permettre cette scolarisation selon la nature et le degré du handicap dans un établissement spécialisé ou si cela est possible dans l'école ordinaire.

Les enseignants doivent pouvoir saisir la MDPH. Les notifications des MDPH en matière d'accompagnement (AVS) et d'orientation en établissement spécialisé doivent être respectées.

Les pressions sur les enseignants pour leur faire accepter l'intégration systématique en dépit des réalités humaines et des contraintes de classe doivent cesser.

Pour cela les places nécessaires dans les établissements spécialisés doivent être créées.

Nous arrivons à des situations intenable. En Saône et Loire la presse relate la situation de 40 familles qui se sont vu refuser la scolarisation de leur enfant handicapé dans un IME faute de place.

Quand ils ne sont pas déscolarisés, ces élèves sont « intégrés » dans une école ordinaire. Où est l'intérêt de l'élève ? Où est le respect des conditions de travail des enseignants ? Il faut revenir à une étude au cas par cas.

Le projet de décret présenté au CSE du 22 mars sur « l'aide mutualisée » n'a reçu aucun vote favorable. Nous demandons qu'il ne soit pas publié.

SN-FO-LC (Jacques Paris, secrétaire général) : J'ai bien entendu votre réponse sur les postes, nos collègues sont dans l'expectative mais sur un fonds d'exaspération liée à la politique menée depuis des années. Il faut desserrer l'étau. Pour la rentrée 2012, je voudrais insister d'abord sur la question des effectifs dans les classes, par exemple en collèges, il n'est pas rare que les prévisions soient de 28 à 30, dans les lycées les effectifs sont en augmentation : c'est notamment lié au tronc commun en 1^{ère}. Nous recevons des dossiers tous les jours. Nous demandons que toutes ces situations soient revues, nous ne pouvons pas dire à nos collègues qu'on ne touchera rien parce que les postes ont été supprimés. S'agissant de l'orientation, vous l'évoquez comme un des thèmes de la loi, mais le problème immédiat c'est le maintien des CIO, le maintien des postes. Pour nos collègues, la « barque » est de plus en plus chargée : les tâches multiples hors enseignement ne cessent de s'alourdir. Nous avons 3 demandes immédiates : l'abandon du livret de compétences, l'abandon du dispositif Eclair et notamment de la lettre individuelle de mission -le décret de 50 doit être respecté partout-, l'arrêt des reconversions forcées de nos collègues de STI et de leur formation exclusivement hors temps de travail. Des milliers de professeurs sont affectés sur 2 communes, c'est devenu un phénomène de masse. Nous demandons comme c'était le cas il y a quelques années que l'heure de décharge soit systématiquement accordée et que tous les frais de transports soient pris en charge. Sur ce plan, cela concerne toutes les catégories de personnels. Nous avons effectué des démarches répétées auprès de la DAF mais ce dossier n'a pas

globalement avancé. Nous sommes disponibles pour discuter de toutes ces questions avec le ministère et les différentes directions.

Ministre : Je vous remercie sincèrement pour la qualité des interventions. Le respect est important. Il n'y aura pas de continuité avec la façon dont le dialogue se faisait. Nous ne sommes pas dans les valeurs de l'argent mais y opposons des valeurs humaines. Et le respect de la fonction syndicale. L'absence de respect a des conséquences. La place des organisations syndicales est importante. Sur la question des personnels de direction, il y a eu beaucoup de confusion. Les termes utilisés sont importés d'un autre monde. C'est le rôle des corps d'inspection et des chefs d'établissement. C'était des attaques idéologiques. J'ai réuni les inspecteurs généraux pour qu'ils se réapproprient un autre langage.

Personnels administratifs : ils sont en très grande difficulté. Nous sommes un ministère sous-administré. Il y a des situations difficiles et il faut redonner une certaine force. Je suis allé dans certains rectorats où, quand on me parlait, je ne comprenais rien. C'est un signe que la démocratie est en danger quand on ne comprend plus. Je ne peux prendre aucun engagement sur la revalorisation mais dans les 40 000 recrutements, les administratifs seront inclus dans cette politique. Il y a un besoin et donc une stratégie.

Enseignement professionnel : la loi Cherpion sera annulée.

Santé à l'école : il y a une situation lamentable. Nous ne répondons pas à nos obligations légales. Il nous faut travailler avec les Affaires sociales. Nous avons une ambition et les engagements seront pris dans la concertation.

En conclusion, je ne suis pas d'accord avec vous sur un point. Je ne crois pas que les personnels ne croient pas au changement. Les signes sont là, même si le contexte est difficile et que tout le monde en a conscience. Par exemple, la publication des rapports, l'abandon de l'évaluation.

Je ne suis pas pour une politique de communication. Nous avons l'été pour faire beaucoup plus.

Il y a de grandes réformes à faire. Je ne pense pas qu'il faille du plus dans les urgences. Que ce soit insuffisant ? Je ne crois pas que ce soit vrai. Nous faisons aussi avec les moyens qui sont les nôtres. Je vous remercie encore une fois pour la qualité des interventions. Nous allons avoir un débat sur l'école pour poser les questions sur l'école.

Dans l'immédiat, affectation des 1 000 et circulaire de rentrée.

Mon cabinet est à votre disposition pour les échanges.

Hubert : Nous vous remercions de votre attention. En ce qui concerne le caractère loyal des échanges, vous pouvez compter sur Force Ouvrière sur la base de ses mandats et revendications.

Nous tenons à réaffirmer que le gel des 14 000 fermetures de postes décidées par le précédent gouvernement est la mesure que tous les personnels attendent : aucun des arguments « techniques » n'est recevable. Vous avez donné satisfaction aux personnels enseignants en annonçant l'abrogation du décret scélérat sur l'évaluation. Cette décision positive doit être suivie de celle concernant le gel des fermetures de postes. C'est indispensable.